

Communiqué du 12/02/2015

## Pour un calendrier scolaire national de 36 semaines, et pas une de plus !

## Force Ouvrière demande le report de la rentrée scolaire au 1er septembre 2015

Tout au long de l'année 2013/2014, la FNEC FP FO, avec les personnels, a multiplié les interventions en direction du ministre pour que la rentrée 2014/2015 ait lieu le 1<sup>er</sup> septembre pour les enseignants et le 2 septembre pour les élèves.

Tout au long de l'année le ministre a tenté de se justifier en expliquant que la rentrée des enseignants le 29 août 2014 correspondait à la récupération de la journée de pré rentrée travaillée mais hors de la présence des élèves.

FO lui a opposé le fait que la prérentrée était une journée travaillée, partie intégrante de l'année scolaire, qui ne justifiait donc aucune récupération.

FO lui a opposé l'article L 521-1 du code de l'Education qui prévoit: « L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes. (...) », et en aucun cas une année scolaire définie en un nombre de jours, annonciatrice d'une annualisation qui ne dit pas son nom.

A force de pétition et d'interventions sous des formes diverses, FO a obtenu du ministre qu'il reconnaisse enfin le bien fondé de cette demande et rétablisse la rentrée des enseignants le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le problème est posé à nouveau pour la rentrée 2015 : la ministre doit décider de déplacer la rentrée des enseignants du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre !

Par ailleurs, la ministre vient d'annoncer l'ouverture de discussions sur le calendrier scolaire au motif que le découpage du territoire national en 13 grandes régions imposait des modifications. La FNEC FP-FO tiendra les personnels informés de la décision de la ministre.





... /...

## **Pétition**

## Les soussignés s'adressent à la ministre pour lui demander :

- le maintien d'un calendrier national unique pour les écoles, les collèges et les lycées intégrant le rythme 7/2
- le report de la rentrée des enseignants du 28 août 2015 au 1er septembre 2015
- le respect du Code l'éducation qui fixe la durée de l'année scolaire à 36 semaines
- de renoncer à une deuxième journée de prérentrée

Etablissement :	Ville:	Département :
Nom	Prénom	Signature